

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

---

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3336)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL48

présenté par

Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

Rédiger ainsi cet article :

« La présente loi est applicable en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.